

Valérie RABAULT

Députée de Tarn-et-Garonne

Secrétaire de la commission des finances

Monsieur Stéphane TRAVERT

Ministre de l'agriculture

78, rue de Varenne

75007 PARIS

Montauban, le 27 janvier 2018

Réf : 2016-400

Monsieur le Ministre,



La semaine dernière, je me suis entretenue avec vous à l'issue de la séance de questions au gouvernement sur la révision de la carte des zones défavorisées. Je vous ai alors indiqué que nous avons besoin d'un arbitrage politique de votre part, c'est-à-dire d'un arbitrage qui acte les priorités du Gouvernement.

Depuis cette discussion, près de 1000 agriculteurs d'Occitanie se sont retrouvés mercredi 24 janvier à Montauban pour manifester leur mécontentement – justifié ! – sur la version du 20 décembre 2017 de la carte des zones défavorisées. Ce même 24 janvier, une délégation d'agriculteurs a été reçue par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, en présence de la DRAAF, des services de l'Etat et de Monsieur le vice-président du conseil régional d'Occitanie en charge de l'agriculture, Vincent Labarthe. Au cours de cette réunion, il m'a été rapporté que trois nouvelles propositions de critères ont été formulées permettant de réintégrer à la carte des zones défavorisées des territoires qui, sans l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel (ICHN), ne pourraient conserver l'élevage qui constitue pourtant la seule activité agricole possible pour eux du fait de leurs caractéristiques.

Vendredi 26 janvier, une nouvelle réunion s'est tenue à Paris, non pas à votre cabinet mais à la Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). Cette réunion semble s'être conclue par une fin de non-recevoir sur les trois nouvelles propositions qui devaient être discutées, et donc un *statu quo* par rapport à la version du 20 décembre de la carte des zones défavorisées. La seule nouveauté émanant de cette réunion serait la date limite pour finaliser la carte : le 15 février au lieu du 15 mars.

Aussi, permettez-moi de vous indiquer, Monsieur le Ministre, que je trouve cette situation inadmissible :

- Je trouve inadmissible que la refonte de la carte des zones défavorisées soit traitée par les seuls services de votre Ministère alors qu'il s'agit d'une question politique dans le sens où il vous revient de fixer les grands objectifs pour notre agriculture.
- Je trouve inadmissible la version du 20 décembre 2017 de la carte qui conduit à l'exclusion du périmètre des zones défavorisées des territoires de Coteaux.

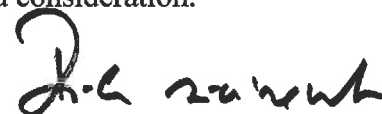
Sur ma seule circonscription (1^{ère} circonscription de Tarn-et-Garonne), la moitié des communes perdraient leur statut de zones défavorisées par rapport à la situation existante : ainsi, seule une petite trentaine conserverait ce statut contre 62 aujourd'hui.

Il y a donc un enjeu économique pour l'agriculture de Tarn-et-Garonne, mais également de sécurité environnementale :

- La perte du statut de zone défavorisée – et donc de l'ICHN – conduira inéluctablement à la liquidation de nombreux élevages sur le territoire, ce qui économiquement représente un dommage considérable.
- La fin de l'élevage transformera de nombreuses terres en friches, ce qui constituera à terme un réel danger de départs de feux comme cela peut s'observer dans d'autres régions. Par conséquent, il est indispensable qu'une activité soit maintenue sur ces terres.

Lors de ses vœux aux agriculteurs dans le Puy de Dôme, le Président de la République, Emmanuel MACRON, a déclaré que « l'agriculture est l'une des clefs de notre avenir ». C'est un point de vue que je partage pleinement. **Mais cet objectif doit être décliné de manière équitable sur tout le territoire français : aussi votre responsabilité de Ministre de l'agriculture est de faire en sorte d'assurer cette équité.**

Souhaitant que vous puissiez rencontrer au plus vite les agriculteurs de Tarn-et-Garonne et me tenant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.



Valérie BABAULT

